

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Basse-Terre, Le couvent des Capucins. Apport de l'archéologie à la connaissance du quartier Saint-François. Création, évolution et pérennisation d'un espace urbain

Benoît Garros

Numéro 195, mai-août 2023

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1106801ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1106801ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Garros, B. (2023). Basse-Terre, Le couvent des Capucins. Apport de l'archéologie à la connaissance du quartier Saint-François. Création, évolution et pérennisation d'un espace urbain. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (195), 5–36. <https://doi.org/10.7202/1106801ar>

Basse-Terre, Le couvent des Capucins. Apport de l'archéologie à la connaissance du quartier Saint-François. Création, évolution et pérennisation d'un espace urbain

Benoît GARROS¹

À ses débuts dans les années 60, l'archéologie en Guadeloupe a été le fait d'érudits locaux qui se sont intéressés essentiellement aux vestiges précolombiens². Au même moment, une histoire critique s'est développée autour de l'économie et de la société des plantations. L'intérêt pour la ville antillaise et sa fabrique n'est apparu qu'à la fin des années 80. La matérialité de cette histoire coloniale n'a été véritablement investie par l'archéologie qu'à partir de 2005 pour s'imposer définitivement en 2010 sous l'impulsion du Service régional de l'archéologie et des programmes de recherches universitaires³. C'est dans cette nouvelle dynamique d'une archéologie préventive⁴ que s'est inscrite notre intervention à Basse-Terre.

Un projet immobilier, implantée dans le centre-ville, a donné lieu à un diagnostic archéologique préalable en juin 2009⁵. Les vestiges découverts,

1. Ingénieur d'études, SRA Nouvelle Aquitaine, Bordeaux.

2. On citera à titre d'exemples non exhaustifs, les travaux du père Barbotin, de E. Clerc ainsi que ceux de H. Petitjean Roget.

3. Service régional de l'archéologie, *Bilan scientifique*, DRAC de la Guadeloupe, 2005. Service régional de l'archéologie, *Bilan scientifique*, DRAC de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, 2006, 2007, 2008. Service régional de l'archéologie, *Bilan scientifique*, DRAC de la Guadeloupe, 2010.

4. L'archéologie préventive intervient sur le patrimoine susceptible d'être affecté par des aménagements publics ou privés. Les diagnostics et fouilles réalisés en préalable visant l'étude et la sauvegarde des connaissances sont prescrits par les services régionaux de l'archéologie (SRA/DRAC).

5. MESTRE M., *Ancienne école Jeanne d'Arc « 1, place Saint-François »*, Rapport de diagnostic archéologique, Archives scientifiques du SRA Guadeloupe et de l'Inrap GSO, 2009.

parmi lesquels se signalaient notamment des fondations en pierres et deux aqueducs, suggéraient l'existence d'édifices de la période historique dont l'organisation et la fonction restaient incertaines. L'intérêt scientifique suscité par ces éléments et leur localisation au sein du quartier Saint-François, à proximité de la cathédrale de Basse-Terre, a motivé la mise en œuvre d'une fouille extensive sur 2300 m² en 2010.

Les investigations ont mis au jour une hétérogénéité et une densité de vestiges suggérant une occupation continue. Elle s'illustre en particulier par un bâtiment de 160 m² associé à un jardin d'agrément identifié comme le couvent des Capucins. On peut restituer cinq phases d'aménagement de la fin du XVII^e siècle au XX^e siècle auxquelles on s'intéressera en mettant en lumière les vestiges les plus significatifs.

Notre propos s'attachera à la présentation des données archéologiques de cette occupation religieuse. Nous tenterons également au travers de cette étude de cas de confronter les résultats de terrain avec les sources historiques et iconographiques et par la même de mettre en évidence l'influence des Capucins dans le bourg naissant de Saint-François à partir de la fin du XVII^e siècle.

1. ENVIRONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE

La Guadeloupe se situe dans la moitié nord de l'Arc insulaire des Petites Antilles. Elle se compose de deux formations géologiques distinctes, la Grande-Terre et la Basse-Terre ⁶séparées par un étroit bras de mer, la rivière Salée. La ville de Basse-Terre, au sud-ouest de l'île sur la côte-sous-le-vent, s'étend le long des contreforts volcaniques de la Soufrière sur un peu plus de trois kilomètres (fig. 1).

Elle s'étire de l'embouchure de la rivière du Galion à celle des Pères. Le tissu urbain est séparé par la rivière aux Herbes qui s'intercale entre les deux précédentes ravines. La rive gauche se distingue anciennement par l'implantation des institutions militaires parmi lesquelles le fort Saint-Charles, mais également religieuses avec la présence des Jésuites et surtout des Carmes (quartier éponyme du Carmel). La rive droite par sa planimétrie plus clémente a accueilli plus tardivement le quartier Saint-François, bourg portuaire.

L'emprise de fouille, dernièrement occupée par l'école Jeanne d'Arc⁷, se situe sur un morne dominant immédiatement au sud la cathédrale et l'évêché ainsi que la rade à moins de 200 m. Elle se compose de deux terrasses, « haute et basse », déclives dont l'altitude oscille entre 18 et 21 m NGG, délimitées au nord-est par l'habitat spontané dit « la Petite Guinée » et à l'ouest par l'école primaire Bébian⁸. En périphérie orientale, elle s'inscrit en bordure de la rivière aux Herbes qu'elle domine d'un aplomb de près de 7 m.

6. L'île montagneuse est la Guadeloupe proprement dite, appelée de plus en plus souvent du nom du chef-lieu du département, la Basse-Terre qui désignait originellement toute la Côte sous le Vent (ndlr)

7. Parcelles AM 209 à 211.

8. L'école primaire a été fermée et remplacée par des bureaux (ndlr).

Sur le plan structural, le site est marqué par le substratum volcanique de la Soufrière hérité du Pliocène. Il est à l'interface entre deux horizons géologiques constitués d'une part de lapillis et de ponces dacitiques et d'autre part de brèches andésitiques⁹. Les travaux de doctorat menés par Martine Paterne sur la chronologie des éruptions du massif de la Soufrière permettent d'affiner un peu plus l'identification des formations géologiques observées¹⁰. Les dépôts sont de plusieurs natures, coulées et effondrements de dômes de laves andésitiques, nuées ardentes, coulées de ponces ainsi que des lahars qui ont emprunté le lit de la rivière aux Herbes.

2. CONTEXTE HISTORIQUE

La problématique scientifique de l'implantation d'un ordre religieux et l'attraction qu'il opère - en partie à l'origine du développement du quartier Saint-François - implique de dépasser le cadre géographique restreint du site pour l'appréhender dans la globalité du bourg naissant de Basse-Terre et de son évolution. La synthèse que nous esquissons n'est pas exhaustive loin sans faut. Elle vise avant tout la présentation des principaux jalons chronologiques de la ville en lien avec les vestiges découverts et n'a pas d'autres prétentions que de fournir des éléments de compréhension.

La bibliographie sur le sujet est relativement abondante. Elle repose sur des premières mains relatées par les missionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles tels que les pères Raymond Breton, Jean-Baptiste du Tertre et Jean-Baptiste Labat¹¹. En outre, depuis le XIX^e siècle, des historiens ont successivement abordé l'histoire de la Guadeloupe¹². On ne mentionnera ici que les trois ouvrages auxquels nous nous sommes avant tout référés. Il s'agit de la thèse de R. Bélénus sur l'histoire de l'urbanisation de Basse-Terre qui présente une étude exhaustive de la genèse et du développement de cette ville. Les recherches d'A. Pérotin-Dumon sur la « ville aux îles » constituent également un travail précieux. Dernier en date, l'ouvrage de M.-E. Desmoulins, paru en 2006, est une synthèse historique qui présente un grand nombre de documents graphiques essentiels¹³.

9. RAYNAL de SAINT-MICHEL A., *Carte géologique du département de la Guadeloupe*, Basse-Terre, Service de la carte géologique de la France, 1965.

10. PATERNE M., *Chronologie des éruptions récentes du massif de la soufrière (Guadeloupe Petites-Antilles). Essai de comparaison des périodes d'activité volcanique de quelques grandes régions volcaniques*. Thèse de doctorat en géologie et applications au domaine marin. Dactylographiée, Bordeaux I, 1980, p. 68.

11. BRETON R., *Relations de l'île de la Guadeloupe*, Basse-Terre, Société d'histoire de la Guadeloupe, 1978 ; DU TERTRE J.-B., *Histoire générale des Antilles habitées par les français*, Paris, Édition et diffusion de la culture antillaise, 1978. LABAT J.-B., *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, Fort-de-France, Des Horizons caraïbes, 1972.

12. On citera à titre d'exemples non exhaustifs A. Lacour, M. Satineau, H. Bangou, A. Yacou, J. Adélaïde-Merland, L.-R. Abenon, P. Butel ou encore J.-P. Sainton

13. Belenus R., Contribution à l'histoire de l'urbanisation dans les colonies : l'exemple de Basse-Terre en Guadeloupe, thèse de 3e cycle, université de Bordeaux III, 626 p., 1983 ; Pérotin-dumon A., La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820, Paris, Karthala, 2001. ; DESMOULINS M.-E., Basse-Terre, Patrimoine d'une ville antillaise, Pointe-à-Pitre, Jaso, 2006. Nous tenons ici à remercier M.-E. Desmoulins pour la documentation d'archives dont elle nous a fait bénéficier.

2.1 L'implantation des Capucins

L'acte de naissance de Basse-Terre apparaît dans le brevet de lieutenance de l'île par le capitaine Auber datant du 25 novembre 1641¹⁴. Derrière cette fondation *ex nihilo*, il existe une réelle volonté politique et économique de ne pas délaïsser cette île sur laquelle, rappelons-le, à cette date les autorités françaises ne sont toujours pas parvenues à asseoir leur domination. Les gouverneurs en place administrant davantage leurs affaires que les intérêts de la Compagnie, cette dernière se résout à vendre l'île. Houël du Petit Pré, ancien gouverneur après Aubert en obtient le rachat en 1649¹⁵. Il avait été à l'origine d'un des éléments fondateurs du bourg de Basse-Terre avec l'édification du fort Saint-Charles. Il en poursuit le développement en s'appuyant successivement sur les communautés religieuses¹⁶ et en récupérant les vastes concessions de terres faites aux Dominicains à leur arrivée pour les attribuer aux colons¹⁷.

La nomination de Claude François du Lion par la nouvelle Compagnie des Indes Occidentales en 1664 au poste de gouverneur marque l'implantation des Capucins à Basse-Terre¹⁸. En 1673, il leur concède à perpétuité une de ses propriétés¹⁹. Ce don comprend plusieurs dispositions semblables à la donation antérieure faite par le gouverneur Houël aux Carmes. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'implanter durablement l'ordre religieux par le biais de larges concessions afin qu'ils puissent assurer leur mission évangélicatrice. L'autorité y voit également un moyen de fixer les habitants sur place afin d'accroître le bourg. L'autre aspect significatif concerne la zone géographique d'implantation. Il s'agit d'un secteur quasiment exempt de peuplement à l'extérieur du bourg existant formé par la concession des Carmes. Cette donation, acte fondateur du

14. BÉLENUS R., *op. cit.*, p. 47. COAM 1 f° 221, p. 161-162.

15. La Compagnie des Îles de l'Amérique vendit la Guadeloupe à M. de Boisseret, le beau-frère de Charles Houël. L'île fut partagée entre les deux beaux-frères. (ndlr)

16. GRUNBERG B., ROUX B., GRUNBERG J., Pacifique de Provins et Maurile de Saint-Michel. Missionnaires capucins et carmes aux Antilles, Paris, L'Harmattan, coll. « Corpus antillais », 2013, p. 5. Dès le départ, les religieux et notamment les Capucins participent à ses expéditions dans les Antilles. Ils sont sollicités par Louis XIII pour accompagner Pierre Belain d'Ésnanbuc en 1636 et à nouveau en 1637.

17. BÉLENUS R., *op. cit.*, p. 183.

18. Ils n'avaient obtenu auparavant que le droit de dire la messe à la chapelle du fort du temps de Houël en 1648. Les intentions bienfaitantes du nouveau gouverneur transparaissent dans cet extrait d'une de ses correspondances : « C'est pourquoi j'ay fait en sorte que le capitaine de ce quartier a trouvé de quoy [parmi ?] les habitants pour entretenir un de ces religieux et j'ay donné les moens que l'autre sesoit estably dansum autre quartier ou il n'y avoit point d'Eglise dans lequel les habitants par un zèle fort loüable ont logé ce capucin luy ont fait une chapelle fort honneste et se sont imposé sur eux mesmes, une raisonnable subsistance pour luy, en sorte qu'il y est fort content est a fait augré du peuple. Ces deux capucins vivent si bien et coustent si peu, que deux autres on esté demandés par les habitants de deux différents quartiers [...] ; Si l'establisement de ces peres dans le principal bourg vous estoit agréable, il se trouveroit assez de gens charitables pour leur fonder une espece de couvent qui seroit comme le refuge des capucins qui pourront tomber malades dans les quartiers éloignés [...] ; je vous assureray cependant que je ne vois point de religieux plus désirés du peuple que les pères capucins et que sans luy estre a charge. » CAOM : 00 C7a/2

19. BÉLENUS R., *op. cit.*, p. 190-191. CAOM : f° 6, f° 221, f° 505 à 507. Il détient cette terre du sieur Jacques Bagu qui avait une habitation « scituée et assise au premier étage du bord de la mer, quartier et proche de la rivière aux Herbes, contenant cent pas ou environ en sa largeur et de longueur environ cent pas » vendue au gouverneur de l'île, successeur de Houël, Claude François Du Lion.

bourg Saint-François témoigne de la volonté du gouverneur d'agrandir la « ville ». Des particuliers, tels Louis Blanchet et Jean-Baptiste Parise, entre 1674 et 1679, contribuent à l'installation des frères en leur cédant des portions de terre sur lesquelles ils établissent une case qui sert au logement du père Justinien et de lieu de culte, puis un couvent²⁰. Ils sont représentés sur les plans dressés par l'ingénieur Payen en 1682²¹ et le père Charles Plumier en 1688²² (fig. 2 n° 1 et 2).

Des conflits opposant les Capucins aux Carmes surviennent à propos des baptêmes, des mariages et des décès entraînant des arbitrages fréquents. Les Carmes cherchent avant tout à réduire l'influence grandissante des Capucins qui ne disposent pas officiellement de cure à Basse-Terre²³. Ces derniers finissent par obtenir gain de cause en 1713, avec la création provisoire par l'intendant Vaucresson d'une paroisse Saint-François sous réserve d'approbation royale²⁴. Si l'autorité n'entérine pas cette décision, la coutume se charge de le faire par la construction en 1736 d'une église, future cathédrale de Basse-Terre²⁵.

La dissolution de la Compagnie des Indes Occidentales en 1674 et par la même occasion le rattachement de la Guadeloupe au domaine royal entraînent l'île dans les conflits européens. La convoitise anglaise les incite à s'en emparer en 1691 en occupant puis incendiant les bourgs de Saint-François et de Basse-Terre à leur départ. Les dégâts paraissent sérieux « ne restèrent sur pied que l'église des Jésuites et l'église des Capucins que le capitaine anglais avait épargnés, car il s'y était logé.²⁶ ». Une description de la fin du XVII^e siècle par le père dominicain Labat permet de se faire une idée de l'édifice²⁷. Les Anglais réitèrent en 1703

20. CAOM : E33, dossier personnel de Louis Blanchet. Pièce relative à une donation faite aux Capucins par Louis Blanchet dit Lafortune et M. Jean Baptiste Parize Procureur du Roy de deux petites portions de terre pour la construction de l'église et d'un cimetière. Ils promettent « auxd. révérends pères capucins de fournir et livrer un chemin le long de leur terre qui tendra du grand chemin traversant l'isle à lad. Église de la largeur de dix-huit pieds tant pour la commodité du public que desd. révérends pères capucins ». DESMOULINS M.-E., *Basse-Terre...*, *op. cit.* p. 103 et G.H.C n° 44, décembre 1992, p. 695.

21. CAOM : DFC Guadeloupe 17A, *Plan géométrique du bourg de la Basse-Terre de la Guadeloupe*, Payen, 1682 (reproduit en 1686).

22. BN : DE, gd18, *Vue du bourg de la Basse-Terre de la Guadeloupe*, 1688, Charles Plumier.

23. Les Capucins sont circonscrits sur les cures de Vieux-Habitants, de la rivière Goyave, du Petit Cul de Sac et de la Grande-Terre.

24. Cela ne se fait pas sans désaccords avec les Carmes. Ces derniers rappellent en 1772 : « En 1674, Messieurs de la Compagnie permirent aux Révérends pères Capucins de bastir un hospice à la rivière aux Herbes lieu contesté pour servir de retraite à leurs religieux qui desservaient la cure des anciens habitants et affin qu'en cas de maladie ils y vinssent changer d'air et pour cela d'y faire bastir une petite chapelle. Cette expression de petite chapelle n'insinue aucunement un lieu où on doit s'exercer les fonctions curiales. » CAOM : f° 221, ADG : 1 Mi 171 (R1).

25. En 1743, les litiges semblent réglés, « Les missionnaires jésuites sont uniquement occupés du soin des nègres qui sont répandus dans les deux paroisses de la Basse-Terre et du bourg Saint-François dont la première est desservie par les Carmes et l'autre par les Capucins. » BELENUS R., *op. cit.*, p. 198.

26. FABRE C., *De clochers en clochers, Cathédrale, Basse-Terre*, 1977, p. 8.

27. Cité par PEROTIN-DUMON A., *op. cit.*, p. 729. « L'église et le couvent des capucins étaient de l'autre côté de la rivière aux Herbes. L'église était de maçonnerie, petite et assez propre. [...] Leur couvent était sur une hauteur derrière l'église. Il fallait monter sur trois terrasses avant d'arriver au rez-de-chaussée du couvent. [...] Il y avait sur la troisième un bassin de pierre de taille avec un jet d'eau devant la porte du couvent. Le bâtiment avait environ 18 toises de longueur. L'étage à rez-de-chaussée était de maçonnerie ; il contenait une salle à manger, la cuisine,

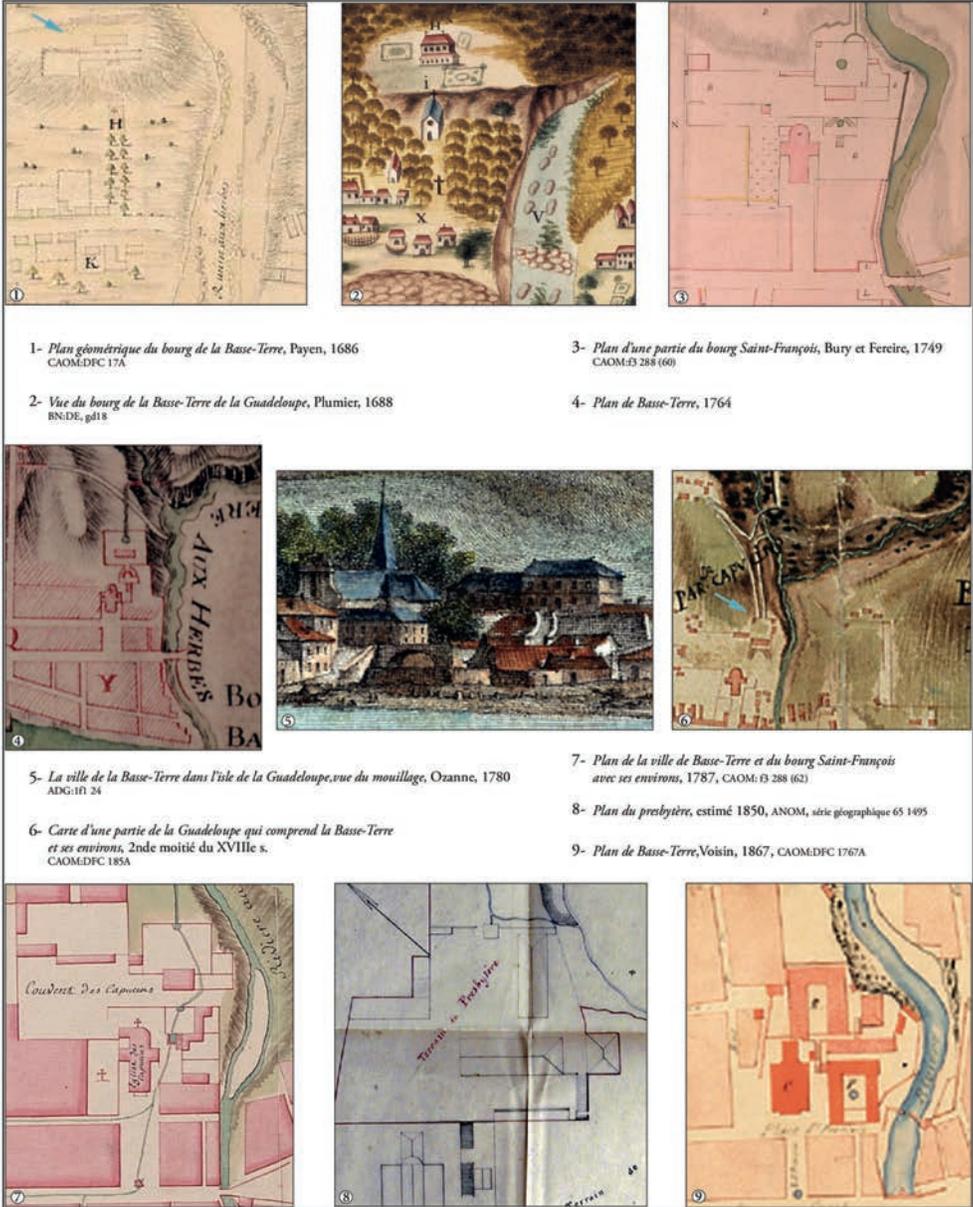


Figure 2

et le repli se solde à nouveau par l'incendie de la ville auquel n'échappe pas cette fois le couvent. Il a probablement été reconstruit à partir de 1735 après l'église paroissiale dont les travaux débutent en 1713²⁸.

2.2 L'essor du bourg Saint-François (XVII^e – XVIII^e siècles)

L'évolution du bourg, et plus largement de Basse-Terre au XVII^e siècle, a été dépendante des préoccupations militaires inhérentes à la politique coloniale et aux conflits qu'elle a engendrés. Les efforts se sont portés en priorité sur l'architecture défensive de la rade et les aménagements nécessaires au négoce, principalement dans le quartier du Carmel, au détriment d'un développement plus étendu de la ville. Le XVIII^e siècle, moins enclin aux affrontements, ouvre une période d'expansion qui se déplace du quartier historique vers le bourg Saint-François.

Cette transition s'opère à la faveur de l'incendie de 1703. Les effets peuvent en être résumés par un extrait du rapport de l'ingénieur du roi Houël à l'occasion d'un inventaire des fortifications. « Ce sont ces deux paroisses qui font l'étendue du bourg de la Basse-Terre où il y a quantité de maisons. Il y en avait davantage dans la paroisse des Carmes avant les sièges de 1691 et 1703 qui n'ont point été rétablies, les habitants aimant mieux bâtir dans le quartier Saint-François où il s'en fait quantité de maçonneries qui forment une rue de plus de 250 toises de long non compris les traversantes. Ce quartier est florissant par les commerçants qui s'y sont établis ce qui y attire les vaisseaux et engage les capitaines à y prendre magasin pour la vente de leurs marchandises.²⁹ » À cette lecture, on comprend que les reconstructions évitent l'ancien quartier du Carmel où siègent les instances dirigeantes et privilégient la paroisse Saint-François. L'action publique accompagne ce mouvement symbolisé par l'unification des deux bourgs avec la construction d'un pont sur la rivière aux Herbes. Cette politique d'urbanisme est incarnée par le gouverneur de Clieu. Les mesures entreprises transparaissent dans le *plan d'une partie du bourg Saint-François*, levé par le voyer de la ville, Ignace Fereire et l'ingénieur militaire Bury en 1749³⁰ (fig. 2 n° 3). Outre qu'il informe sur la morphologie urbaine du quartier et son cimetière paroissial, il renseigne l'emplacement des Capucins dont la représentation n'est pas sans rappeler la description du père Labat.

les offices, des magasins et deux chambres où l'on pouvait coucher. Aux deux bouts étaient des rampes de pierre qui conduisaient sur le perron qui donnait entrée dans l'étage de dessus. Cet étage était de plain-pied avec la quatrième terrasse qui formait un jardin au derrière de la maison, et comme elle occupait tout le reste de la hauteur de la colline, elle avait une très belle vue, soit du côté de la terre, soit du côté du bourg et de la mer. Les deux bouts de cet étage et le côté qui regardait la montagne étaient de maçonnerie assez bien percée. Les jambages des portes et des fenêtres étaient de pierre de taille, mais la face qui regardait la mer n'était que de bois. Le dedans consistait en une galerie de toute la longueur du bâtiment d'environ 15 pieds de large. Il y avait un salon carré dans le milieu, et trois petites chambres de chaque côté qui n'étaient séparées les unes des autres et de la galerie que par des cloisons de menuiserie fort propres. Aux deux bouts de cette dernière terrasse, il y avait deux petits bâtiments, dont l'un servait de chapelle domestique, et l'autre d'infirmier. Le jardin de cette terrasse avait aussi un jet d'eau. C'était assurément le plus joli bâtiment et le plus agréablement situé qui fut en toutes nos îles.

28. DESMOULINS M.-E., *Basse-Terre...*, *op. cit.*, p. 104.

29. BELENUS R., *op. cit.*, p. 229-230. DFC : Guadeloupe n° 80.

30. CAOM : f° 288 (60) (23 février 1749).

On dispose de deux documents iconographiques, allant de 1760 à 1787, montrant le couvent. De valeur inégale, ils représentent ou reprennent avec plus ou moins de fidélité le plan de l'ingénieur Bury³¹ (fig. 2). On mentionnera également le dessin d'Ozanne datant de 1780³² qui permet d'avoir une vue en élévation du couvent (fig. 2 n° 5). La description des bâtiments conventuels à cette époque nous est également connue par un inventaire des biens et des effets dressé le 5 mars 1773³³.

2.3 Reconstructions et mutations des XVIII^e et XX^e siècles

La période révolutionnaire et les troubles qui l'accompagnent voient le départ temporaire des ordres religieux et la mise sous séquestre de leurs biens. Les Capucins s'exilent de 1792 à 1802, leur église servant désormais d'hôtel de ville.

La ville subit consécutivement en 1821, 1824 et 1825 des catastrophes climatiques. Félix Longin dans son récit des dégâts causés par le dernier ouragan, mentionne que « l'église Saint-François a été entièrement renversée. Notre digne préfet apostolique, le vénérable abbé Graffe, le chantre et plusieurs domestiques sont morts sous les ruines du presbytère » alors installé dans l'ancien couvent³⁴. Le bâtiment est racheté par M. Forcade pour y établir un séminaire-collège inauguré en 1852 dont le plan apparaît sur le levé du lieutenant Voisin réalisé en 1867³⁵ (fig. 2 n° 9). Il connaîtra des difficultés financières qui l'amèneront à fermer. Ce n'est qu'en 1956 que le père Magloire récupère le terrain pour ouvrir l'école Jeanne d'Arc.

3. ETAT DES CONNAISSANCES ARCHÉOLOGIQUES

La zone qui occupe notre étude a fait l'objet d'une investigation réduite se limitant à cinq interventions de faibles emprises. Toutefois, elles confirment le potentiel archéologique de ce secteur du quartier circonscrit au voisinage de la place Saint-François. Ce dernier avait déjà été mis en évidence en 1997 par X. Rousseau dans son rapport de prospection sur les premiers établissements européens de Guadeloupe³⁶. Il faut néanmoins attendre l'intervention de T. Romon en 2000 à l'occasion d'une restauration de la cathédrale pour appréhender précisément la nature des vestiges sous-jacents³⁷ (fig. 1). Les deux sondages implantés, inférieurs à 5 m² chacun, ont livré neuf sépultures témoignant de l'existence

31. ADG : 1 fi 1, *Plan de Basse-Terre*, édité par Thomas Jefferys, vers 1760 ; SHAT : 7b 120, *Plan de la ville de Basse-Terre offert au comte de Nolivos par le chevalier de Novion, entre 1767 et 1769*.

32. ADG : 1fi 24, *Recueil des différens ports des Isles Antilles dessinés en 1780*, Ozanne.

33. CAOM : C 7A 26 f° 129 et ADG : 1 Mi 84 (R1)

34. LONGIN F.-I., *Voyage à la Guadeloupe : œuvre posthume*, Le Mans, Monnoyer, 1848, p. 330. (Réécité par la SHG)

35. CAOM : DFC Guadeloupe 1767A, *Plan de Basse-Terre* par le lieutenant Voisin, 1867.

36. ROUSSEAU X., « Les premiers établissements européens de la Guadeloupe – Opération de synthèse de prospection archéologique pluri-annuelle 1994/1997 », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, 2004, n° 137, p. 3-95.

37. ROMON T., *Le cimetière des Capucins, Place du Christ, Cathédrale de Basse-Terre*, Rapport d'évaluation archéologique, Archives scientifiques du SRA Guadeloupe et de l'Afan, 2000.

du cimetière paroissial des Capucins ainsi qu'un horizon d'occupation amérindien identifié par du mobilier et des restes de consommation (dépotoirs). Les observations ont été enrichies l'année suivante sans pour autant parvenir à cerner la fonction et l'emprise des vestiges amérindiens³⁸. D'autres structures de la même époque ont été reconnues au cours de sondages dans un axe adjacent (rue du Docteur Cabre)³⁹. La quatrième étude a été réalisée par N. Sellier-Segard⁴⁰ en 2001 sur une étendue plus conséquente de 96 m². Les résultats obtenus ont permis de cerner l'extension de l'occupation amérindienne préalablement identifiée. Cependant, l'organisation spatiale lacunaire des aménagements fossoyés ne permet pas d'en dresser une restitution formelle. Une dernière exploration a été mise en place en 2002 permettant de préciser à la fois la chronologie des dépôts de mobiliers précolombiens et la nature de cette zone d'habitat⁴¹. Les données acquises renseignent également les deux phases d'utilisation du cimetière paroissial en accédant aux pratiques funéraires de la population civile du bourg.

Cet aperçu succinct de la proche périphérie ouest du site démontre l'intérêt indéniable de cet espace précocement occupé dont l'utilisation perdure tout au long de la période historique. Cet emplacement au cœur du centre-ville constitue une réserve archéologique de premier plan et c'est dans cette perspective que nous sommes intervenus en 2010. Cette opération offrait l'opportunité d'appréhender une implantation urbaine ancienne de Guadeloupe.

4. LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES

4.1 L'implantation des religieux (XVII^e siècle ?)

Dans l'emprise de la terrasse basse, au sud-ouest, la fouille a mis au jour les murs 25 et 89 suggérant une première structuration de la terrasse basse (fig. 3).

D'orientation similaire d'axe nord-ouest – sud-est, ils sont distants d'un peu moins de 4 m. Les fondations sont édifiées sur une cinquantaine de centimètres de profondeur à l'aide de pierres et moellons pluridécamétriques d'origine volcanique non équarris. On y décèle par endroits des esquisses d'assise en appareil irrégulier liées à la terre. L'élévation, montée en moellons à face dressée sur 0,70 m de large, est uniquement conservée sur deux assises pour le mur 25. La face sud du parement est finalisée par un enduit de chaux lissé.

L'analyse stratigraphique démontre une antériorité manifeste vis-à-vis des maçonneries adjacentes. Cependant, en l'absence d'éléments complémentaires et de mobilier datant, l'interprétation reste incertaine. L'hypothèse

38. ROMON T., *La cathédrale de Basse-Terre, rapport d'évaluation archéologique*, Archives scientifiques du SRA Guadeloupe et de l'Afan, 2001.

39. GABRIEL I., *Relevés des sondages rue du Docteur Cabre*, Rapport de fouilles archéologiques, Archives scientifiques du SRA Guadeloupe, 2001.

40. Sellier-Segard N., *Place Saint-François, Basse-Terre*, Rapport de fouilles archéologiques, Archives scientifiques du SRA Guadeloupe et de l'Afan, 2001.

41. BONNISSENT D., ROMON T., *Fouilles de la Cathédrale de Basse-Terre*, Rapport de fouilles, Archives scientifiques du SRA Guadeloupe et de l'Inrap GSO, 2004.

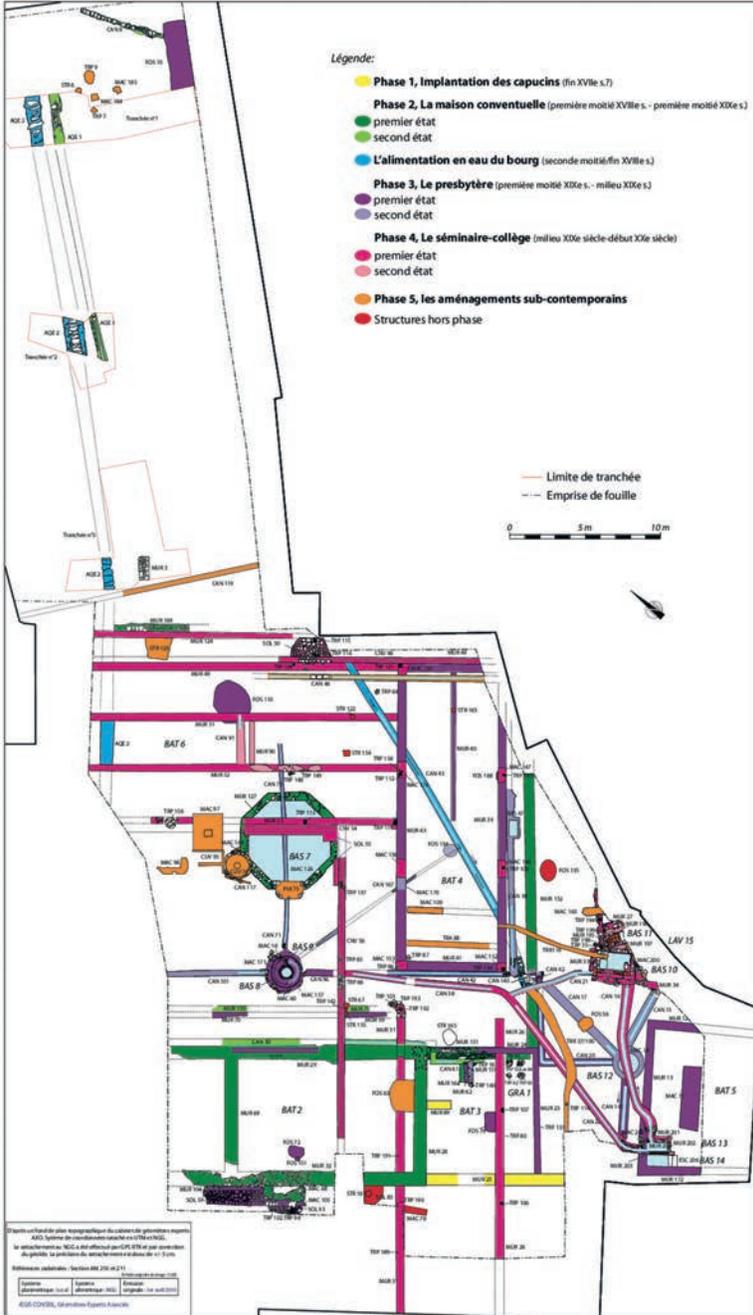


Figure 3

d'une contemporanéité de fonctionnement paraît néanmoins sensée au regard de l'agencement et des similitudes architecturales, tant sur le plan des dimensions que sur les matériaux employés. L'absence de mortier dénote résolument par rapport aux maçonneries postérieures. La conception des murs autorise la restitution de murs porteurs, mais le plan d'un éventuel bâtiment est très largement incomplet. Il paraît raisonnable d'écarter cette éventualité au regard des vestiges environnants dont le faciès s'écarte résolument.

L'identification de ces structures repose peut-être sur le plan du bourg de Basse-Terre par l'ingénieur Payen (1686) (fig. 2 n° 1). Sur le terrain des Capucins, il représente une allée d'arbres menant à l'église. Derrière cet édifice, sur le morne constituant l'arrière-pays, on note la présence d'un bâtiment rectangulaire d'orientation ouest-est devancé par une allée menant à un terrain clos. La configuration des vestiges découverts présente une certaine similitude avec la représentation du couvent. Les maçonneries pourraient correspondre éventuellement aux limites de l'allée transversale, mais sans certitudes, car la disposition présente un décalage. On notera que le dessin conforte la donation de Louis Blanchet et Jean-Baptiste Parise faite entre 1674 et 1679 d'un chemin reliant l'église à l'allée principale traversant le bourg. L'aquarelle réalisée par le père Charles Plumier en 1688 matérialise également cette physionomie inchangée, à cette différence près que l'église et le couvent sont représentés en élévation (fig. 2 n° 2). Sans prétendre être davantage qu'une illustration, le dessin de Plumier conforte le travail de Payen et notamment l'organisation des différents éléments occupant le terrain.

Le contexte stratigraphique de cette plateforme basse, faiblement marqué par les niveaux d'occupation en terme d'artéfacts, interdit l'affinage chronologique de cette première phase. Le mobilier en verre et céramique provient de couches où les rebuts anthropiques apparaissent en position secondaire. Ils constituent une trame de fond, mais ne renseignent qu'indirectement la mise en place de ces structures. Cette séquence débute vraisemblablement à partir de 1673, date de cession des terrains par le gouverneur du Lion. C'est une période pour laquelle les sources relatent qu'ils édifièrent « une petite maison de bois servant aussi de logement ⁴² ». Les vestiges mis au jour laissent à penser que les Capucins ont certainement mis en place une architecture pérenne assez rapidement.

4.2 Le couvent des Capucins (XVIII^e – XIX^e siècles)

4.2.1 La maison conventuelle

Ce bâtiment a été mis en évidence dans le secteur sud-ouest de la terrasse basse (fig. 4). Il affecte un plan rectangulaire incomplet, reconnu sur 15,50 m de long et 8,50 m de large, d'orientation nord-ouest – sud-est. Il se compose de trois murs dont les chaînages d'angle témoignent de leur synchronicité. Les fondations, en moellons noyés dans du mortier de chaux gris, constituent un changement par rapport à la phase précédente. La largeur des maçonneries oscillant entre 0,80 et 1 m et la profondeur d'ancrage au sol de 0,70 m, lui confèrent un aspect massif. Les

42. CAOM : E33

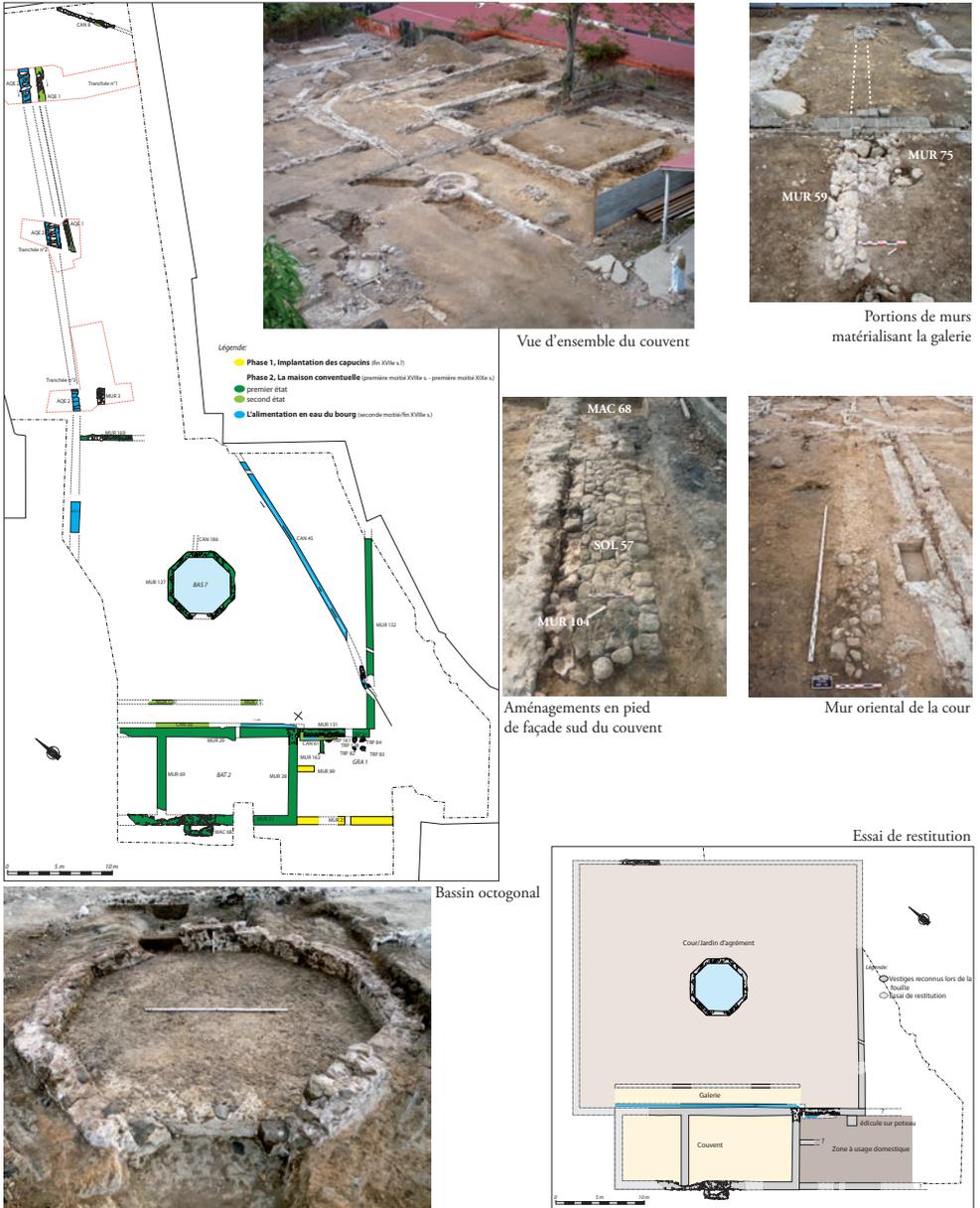


Figure 4

vestiges de l'élévation préservés sur le mur pignon oriental sont appareillés en assises incertaines de pierres équarries sur la face externe à joints gras. Seul le mur gouttereau sud porte les traces d'un enduit de finition à la chaux. Cette façade qui domine le morne et fait face à la ville est agrémentée au centre d'une maçonnerie rectangulaire longue de 2,70 m pour 1 m de large. Préservée sur une vingtaine de centimètres de hauteur, elle suggère l'existence d'un perron ou d'un pas de porte matérialisant l'entrée principale de l'édifice.

Le plan est complété par un mur de refend qui divise le bâtiment en deux espaces avec une partition estimée d'un et deux tiers. L'ensemble de ces paramètres permet d'envisager un bâtiment de 19 m de long sur 8,50 m de large soit une superficie de 160 m². Les fondations autorisent la restitution d'élévations maçonnées couplées à un éventuel étage.

L'étude planimétrique des vestiges met en évidence sa position centrale au sein de la terrasse lui conférant une dynamique structurante. C'est notamment le cas vis-à-vis d'un bassin monumental centré sur l'entrée du couvent. De forme octogonale, il mesure 5,55 m de large pour une profondeur maximale conservée de 0,78 m (fig. 4). Il est constitué d'un soubassement d'une trentaine de centimètres d'épaisseur en moellons liés au mortier de chaux beige. Le parapet large de 0,50 m est monté en assises incertaines de pierres équarries à joint gras. La section nord-est porte les stigmates d'une séquence de récupération d'un aménagement préfigurant le dispositif d'alimentation dont il ne subsiste qu'un creusement au comblement stérile. Le bassin est un équipement bien attesté dans l'architecture antillaise, néanmoins nous n'avons recensé aucun élément comparable pour l'île. La nature d'un tel aménagement doit se concevoir à l'échelle d'une propriété comme un élément structurant et ornemental dédié à l'agrément.

Le plan ordonné qui se dégage de cette structuration incite à intégrer à ce schéma une vaste cour rectangulaire de 25 m de large par 30 m de long, au centre de laquelle s'inscrit parfaitement le bassin. Elle est matérialisée par les murs 131, 132 et 169 dont la conception se démarque des murs du couvent (fig. 4). En effet, il dispose d'un faciès similaire aux maçonneries de la première phase à l'exception d'une arase supérieure matérialisée par un radier de nivellement lié à la terre. À défaut de pouvoir établir une synchronie de construction, leurs positionnements stratigraphiques autorisent un fonctionnement simultané.

La comparaison avec le plan d'Ignace Fereire et l'ingénieur militaire Bury (1749) appuie les interprétations avancées (fig. 2 n° 3). On observe un bâtiment rectangulaire mesurant 18 m de long pour 8 m de large⁴³ ; dimensions proches pour ne pas dire identiques à celles que nous avons relevées. Ils représentent également un bassin octogonal de 5,40 m correspondant à celui que nous avons découvert⁴⁴. Enfin, on note la présence d'une cour rectangulaire de 28,80 m de long pour 24,30 m de large. Là encore, les proportions, si l'on tient compte d'une marge d'erreur minime, sont pertinentes. En revanche, la construction à l'angle sud de la cour à proximité du couvent ne trouve pas de correspondance

43. Les dimensions du document sont exprimées en toises (1 toise équivaut à 1,80 m).

44. Son adduction apparaît en totalité sur un plan de 1764 où l'on distingue le franchissement de la ravine du Lion (fig. 2 n° 4).

avec les vestiges. Seul un petit aménagement sur poteaux correspondrait, mais il se situe à l'extérieur de la cour contrairement à ce qui est représenté. Les deux autres constructions sont hors emprise tout comme l'accès au couvent. Il est représenté par un premier escalier à degré droit, donnant sur une terrasse « d'apparat » pourvu d'un bassin circulaire et surmonté d'un escalier à double révolution semi-tournant amenant au couvent.

À plus d'un titre, la confrontation des données de terrain avec cette iconographie fait apparaître une concordance topographique et métrique suggérant une grande fiabilité de cette source. La conception générale du plan empreint d'un ordonnancement manifeste et la qualité de construction des éléments mis au jour nous permettent d'identifier avec précision le couvent des Capucins édifié autour de 1730.

Le cadre chronologique de cette phase est affiné par l'examen du mobilier piégé lors du colmatage final du bassin. La séquence d'abandon est notamment marquée par la présence d'un poids en plomb gravé de la date 1769 et estampé d'une fleur de lys. L'analyse du mobilier tend à confirmer et homogénéiser cette phase de défection du bassin. L'étude du verre, réalisée par C. Losier, met en évidence un corpus homogène typique de la première moitié du XVIII^e siècle qu'illustre plus particulièrement une bouteille pot de fleurs. Ceci est corroboré par la présence de céramiques de la vallée de l'Huveaune Aubagne-Saint-Zacharie, de Vallauris et d'autres de production locale, de grès, de faïence et de porcelaine qui couvrent une période chronologique allant de la fin du XVIII^e au début du XIX^e siècle⁴⁵. L'éclairage chronologique du mobilier infère une concomitance entre le bassin et la mise en place du couvent après l'incendie des bâtiments religieux en 1703 lors du siège par les anglais. À la reconstruction de l'église en 1713-1714, succède l'édification de la nouvelle maison conventuelle autour des années 1730 dont Fereire et Bury ont dressé le plan. C'est peut-être dans cette reconstruction que s'explique la différence architecturale entre le couvent et la cour. Nous sommes éventuellement face au second état du couvent alors que les murs en terre en seraient le premier.

Le couvent connaît une modification avec la réalisation d'un mur parallèle à la façade nord, distant de 2,20 m et préservé sur moins de 0,20 m de hauteur. Large de 0,50 m, il est monté en assises incertaines de petits moellons liés par un mortier de chaux gris légèrement rosé. Cette séquence, est très vraisemblablement contemporaine de la mise en place de la canalisation qui longe le mur gouttereau comme le suggèrent les similitudes architecturales. Son pendage indique un écoulement en direction de l'est. De par sa physionomie, le mur découvert plaide préférentiellement en faveur d'un mur bahut. Il constituerait le soubassement d'une extension vers la cour sans doute de type galerie. Cette hypothèse semble confortée par le plan de 1787 où la représentation du couvent comporte une avancée ne figurant pas sur le plan de Bury (fig. 2 n° 3, 7 et 4). Ce second état bénéficie ainsi d'un *terminus ante quem* de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

45. Etude réalisée par L. Vallauri (LA3M).

Si le plan du couvent a été appréhendé dans son ensemble, en revanche sa physionomie extérieure et sa distribution interne nous sont inaccessibles à la fouille. Le tableau d'Ozanne datant de 1780 complète partiellement cette lacune (fig. 2 n° 5). Il représente un bâtiment percé de nombreuses ouvertures et doté d'un étage qui paraît tout à fait sensé au regard des fondations découvertes. À défaut d'être une stricte représentation du couvent, il étaye et matérialise la configuration en terrasses dotée d'escaliers permettant l'accès au couvent visible sur le plan de Fereire et Bury également décrite par le père Labat. La connaissance de l'agencement intérieur repose uniquement sur les écrits du père Labat et sur l'inventaire des biens des capucins dressé en 1773⁴⁶, sans que l'on puisse en vérifier la validité sur le terrain.

L'édification du couvent est également associée à une politique hydraulique dont nous avons eu un premier aperçu au travers de l'alimentation du bassin d'agrément. Un second aménagement a été mis au jour sur la terrasse haute (fig. 4). Il s'agit d'un aqueduc, d'orientation nord-est – sud-ouest et de pendage identique, reconnu uniquement sur 15 m de long. Son état de conservation, relativement médiocre, laisse entrevoir un radier de fondation de 0,60 m de large composé de pierres et de galets de rivière surmonté par deux piédroits. L'élévation de 0,40 m est matérialisée par trois assises incertaines de pierres équerries liées par un mortier beige (fig. 5 AQE 1). Les parements internes sont recouverts d'un enduit de lissage assurant une étanchéité précaire. Le conduit adopte un profil en « U » légèrement évasé au sommet et sa couverture est assurée par des pierres maintenues par un rebord pratiqué dans les piédroits.

Un conduit secondaire paraît compléter le système dans l'angle nord-est de la terrasse haute. Il a été appréhendé sur un peu moins de 6 m de long selon un axe nord-sud. En dépit de matériaux identiques, sa mise en œuvre diffère quelque peu, ce qui suggérerait une séquence ultérieure pour une décharge de type trop-plein en direction de la rivière ou un branchement secondaire à finalité indéterminée (irrigation ?).

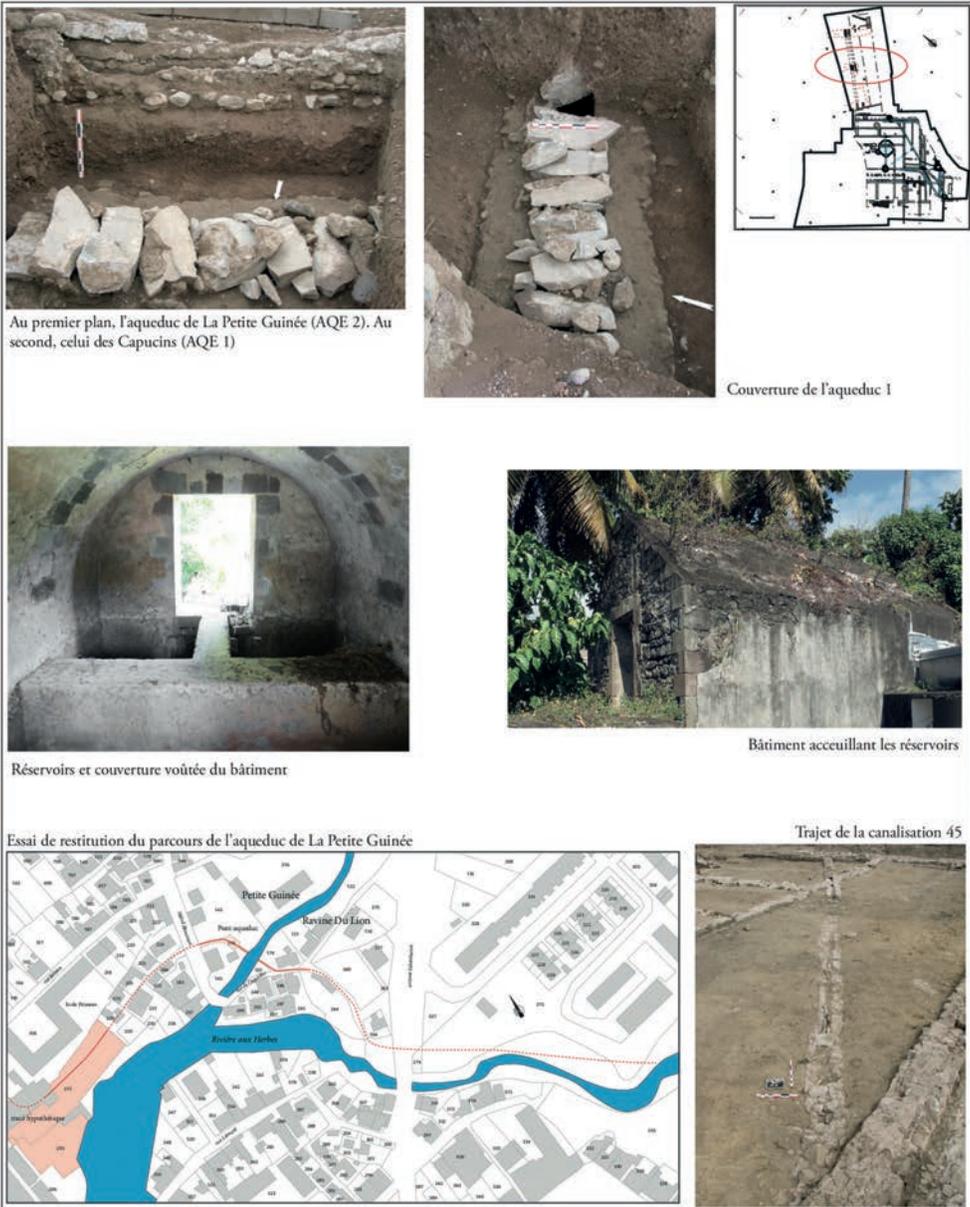
Cet aqueduc pourrait être identifié, mais sans certitude, par un acte de 1742 mentionnant l'échange d'une concession d'eau du canal des Capucins contre une ruelle⁴⁷. Le plan de la paroisse de Basse-Terre datant de la seconde moitié du XVIII^e siècle constitue également un indice (fig. 2 n° 6). On y distingue deux canaux qui pourraient hypothétiquement correspondre aux deux alimentations découvertes (bassin et aqueduc).

4.2.2 *L'aqueduc du quartier de la Petite Guinée (fin XVIII^e siècle)*

Cet ouvrage a été mis en évidence au cours de quatre sondages permettant de restituer son tracé sur moins d'une cinquantaine de mètres selon une orientation nord-est – sud-ouest parallèle au précédent aqueduc (fig. 5). Les piédroits de 0,45 m de large chacun sont appareillés en

46. CAOM : C 7A 26 f° 129 et ADG : 1 Mi 84 (R1).

47. DESMOULINS M.-E., *Basse-Terre...*, op. cit., p. 60. ADG : 6 Mi 696.



Figuur 5

assises irrégulières de pierres ébauchées, solidarisées par du mortier gris sur 0,50 m de hauteur. Les parements internes, ménageant un conduit de 0,50 m de large, sont recouverts d'un épais mortier de tui-leau hydraulique. La couverture est assurée par des dalles en pierres volcaniques de moyen et grand module reposant sur les montants. Le comblement de la tranchée de fondation n'a livré aucun artefact permettant une attribution temporelle. Cependant, l'analyse stratigraphique témoigne d'une postériorité vis-à-vis du premier aqueduc et de la cour du couvent.

Il subsiste deux interrogations d'une part la reconnaissance de son tracé hors emprise et d'autre part la problématique d'un ouvrage commun avec le pont aqueduc de la Petite Guinée situé en amont du site (fig. 5). Le pont ainsi que le réservoir, classés au titre des monuments historiques, ont été préservés, mais le conduit a peu à peu été masqué par l'urbanisation spontanée. La prospection et l'analyse cadastrale ont permis de retrouver le tracé fossilisé de l'aqueduc au sein du parcellaire. La cohérence topographique, les altitudes enregistrées et les matériaux employés concordent pour identifier un même aménagement. Ajoutons que des prélèvements de roches de la couverture du pont aqueduc et du canal découvert ont été étudiés. L'étude spectrométrique montre une composition similaire et plaide en faveur d'une source d'approvisionnement identique confortant la filiation entre les deux aménagements. La construction de cet ouvrage interviendrait en 1785 à l'initiative du gouverneur de Cluny.

L'identification de l'extrémité sud-ouest est sujette à caution. Tel qu'il est, l'aqueduc se prolonge en ligne droite sous l'ancien bâtiment de l'École Jeanne d'Arc. De fait, son parcours demeure hypothétique. On peut toutefois avancer deux suggestions. Le prolongement de son itinéraire le fait déboucher soit derrière l'église, soit il change d'orientation en direction de la place du Père Magloire et de la rue Auguste Lacour⁴⁸. On signalera que dans le premier cas, un tel emplacement aurait certainement donné lieu à des mentions manuscrites, ce qui ne semble pas être le cas.

Le réseau hydraulique transparait également au travers d'une canalisation d'un autre type (fig. 5). Elle a été dégagée sur la totalité de l'emprise de la terrasse basse soit près de 26 m de long selon un axe nord-sud avec un pendage similaire. De conception soignée, elle se compose de deux piédroits maçonnés de 0,17 m de large pour 0,16 m de hauteur dont les parements sont régularisés par un enduit de lissage. Ce traitement suggère qu'elle a pu être en eau contrairement à ce que laisse à penser la canalisation en plomb qu'elle contient. Le conduit est protégé par une couverture en pierres de petits modules liées au mortier.

Il ne semble pas y avoir de lien avec l'aqueduc de la Petite Guinée, tout du moins sur l'emprise explorée. En revanche, son tracé trouve une analogie avec le plan de ville de Basse-Terre et du bourg Saint-François de

48. Nous avons recueilli le témoignage d'un habitant de cette rue se souvenant que dans son enfance la rue était bordée d'une canalisation en mauvais état d'où s'écoulait de l'eau en abondance. Cette donnée n'a pas valeur d'argument, mais constitue un indice dans la détermination de l'itinéraire de l'aqueduc.

1787 (fig. 2 n° 7). L'auteur représente, à quelques nuances près, le couvent dans une configuration très proche de celle du plan de Fereire et Burry (1749). Le bassin octogonal, au centre, a disparu au profit d'un bassin adossé au mur nord de la cour alimenté par un canal. De là part une canalisation traversant la cour et desservant deux autres bassins dont l'un était déjà présent sur le plan de 1749 entre l'escalier à double révolution. La similitude des parcours est manifeste et l'agencement stratigraphique concorde pour placer cette séquence d'alimentation du bourg en eau à la fin du XVIII^e siècle.

4.3 Le presbytère (XIX^e siècle)

Le site est marqué par un ensemble de vestiges dont l'agencement traduit vraisemblablement le fonctionnement simultané de trois bâtiments situés sur la terrasse basse (fig. 6).

Le premier illustre la continuité d'occupation qui caractérise le site depuis l'implantation des religieux. Il s'agit d'un édifice partiellement préservé qui réutilise les murs du couvent en opérant toutefois une extension à l'est. Elle se matérialise par deux murs montés en assises régulières de moellons ébauchés à face dressée de petit module liés par un mortier de chaux rose à joints gras sur 0,40 m de large. Le mur de la façade nord ne subsiste qu'à l'état de bourrelet de mortier posé à même l'ancien soubassement. La façade principale, au sud, conserve sa fonction ainsi que sa disposition avec une entrée surplombant l'église. Le mur fait l'objet d'une réfection partielle en le doublant (fig. 6). S'agit-il d'un confortement localisé destiné à palier une faiblesse ou doit-on considérer que la totalité de la façade a fait l'objet du même soin ? En l'état, les vestiges ne permettent pas de se prononcer. On lui associe un cheminement pavé d'un mètre de large menant au perron qui subit également une rénovation. L'entrée est complétée par une seconde allée pavée reconnue sur 2,20 m de large en direction de l'église. La présence d'au moins deux trous de poteau carré de 0,20 m de large autorise l'éventualité d'une couverture partielle du pas de porte.

L'accès à la disposition interne se limite à la reconnaissance d'un mur de refend en appui sur une maçonnerie de la phase 2 (mur 62). L'absence de niveau sol suggère à l'image de la phase précédente, l'emploi de parquet.

Le programme architectural reprend presque entièrement le plan du couvent. Cette volonté transparaît notamment dans la réalisation d'une galerie donnant sur l'arrière-cour à l'instar de ce qui existait auparavant. Il est par ailleurs, intéressant, d'observer que le nouveau mur bahut est adossé à l'ancien et conserve les mêmes proportions. Les épaisseurs de maçonneries ne permettent pas d'envisager une attribution porteuse sur la hauteur de l'élévation. En revanche, elles s'intègrent parfaitement dans le cadre d'une ossature maîtresse en bois reposant sur des murs bahuts pour un bâtiment qui devait faire un peu moins de 26 m de long pour 8,50 m de large.

Le second bâtiment, d'axe sud-ouest – nord-est a été appréhendé dans sa quasi-intégralité en bordure de ravine (fig. 6). L'emprise rectangulaire, délimitée par des maçonneries de 0,50 m de large, mesure 18 m de long pour 6,5 m au pignon. Il n'en subsiste qu'une amorce d'élévation sur



Figur 6

0,20 m de haut en appareil irrégulier lié à un mortier de chaux rose. Il présente vraisemblablement, au moins pour la partie nord, une séparation longitudinale pour un plan à deux travées comme le laisse à penser la récupération d'un mur de refend. L'agencement interne est complété par une circulation horizontale autour de quatre accès se faisant face. Sur le plan stratigraphique, les chaînages d'angle témoignent d'une contemporanéité de chantier et l'on signalera que la mise en œuvre des murs intègre la canalisation en plomb en la préservant ce qui valide l'hypothèse d'un fonctionnement commun.

Le dernier édifice, par son architecture et son emplacement, revêt un intérêt. En bordure d'à-pic, au sud de l'emprise, seule une partie d'orientation nord-est – sud-ouest a été dégagée (fig. 6). Il affecte un plan quadrangulaire de 9,20 m de large pour au moins 7 m de long. Les arases supérieures des fondations laissent entrevoir des assises régulières de petits moellons à joints gras matérialisant le début de l'élévation sur 0,60 m de large. À la différence des deux autres bâtiments, les soubassements autorisent la restitution d'élévations maçonnées. Le centre est occupé par un massif de maçonnerie de 1,20 m de large et 4 m de long présentant des parements en pierres à face dressée conservés sur 0,15 m de haut.

La recherche de solidité et l'implantation à l'écart orientent la fonction du lieu vers la sphère domestique. Dans cette perspective, l'élément central correspondrait à un potager destiné à la cuisson des aliments. La restitution d'un bâti en pierre pour se prémunir des incendies trouverait un écho dans les arrêtés réglementant la construction de ces offices en « maçonnes »⁴⁹. Ils légifèrent notamment la hauteur des cheminées et le type de couverture. La littérature offre des exemples de cuisine traditionnelle équipée de potager allant en ce sens⁵⁰. L'emplacement de notre exemplaire sort en revanche de la conception habituelle le long d'un mur.

Face au premier bâtiment, les vestiges d'un bassin circulaire, matérialisés par une margelle d'un diamètre interne de 1,65 m, ont été mis au jour. La spécificité de son architecture tient à son fond en deux parties lui conférant une partie centrale de 0,68 m de large et profonde de 0,55 m (fig. 7). Les matériaux employés ne dérogent pas de ceux rencontrés jusqu'à présent, mais leur mise en œuvre est particulièrement soignée comme en témoignent les enduits hydrauliques recouvrant les parements. Il est alimenté par une canalisation en plomb appréhendée sur 15 m de long, sans que nous puissions en reconnaître la source. Cependant, l'hypothèse d'un branchement sur la canalisation 45 paraît envisageable en terme de topographie et de chronologie. L'évacuation est assurée par un conduit maçonné en direction du sud dont le tracé suit l'implantation au sol des bâtiments. Il y a là visiblement une volonté d'intégrer ce nouvel élément sans porter atteinte au bâti existant. Sa chronologie relative suggère bien une postériorité vis-à-vis de ces derniers, mais dans le cadre d'une contemporanéité de fonctionnement.

49. DESMOULINS M.-E., *Basse-Terre...*, *op. cit.*, p. 204.

50. *Ibid.*, p. 54. DESMOULINS M.-E., *La Côte-sous-le-vent*, Pointe-à-Pitre, Jasor, 2002, p. 51. SLESIN S., *Caribbean style*, Londres, Thames & Hudson, 1985, p. 150 .

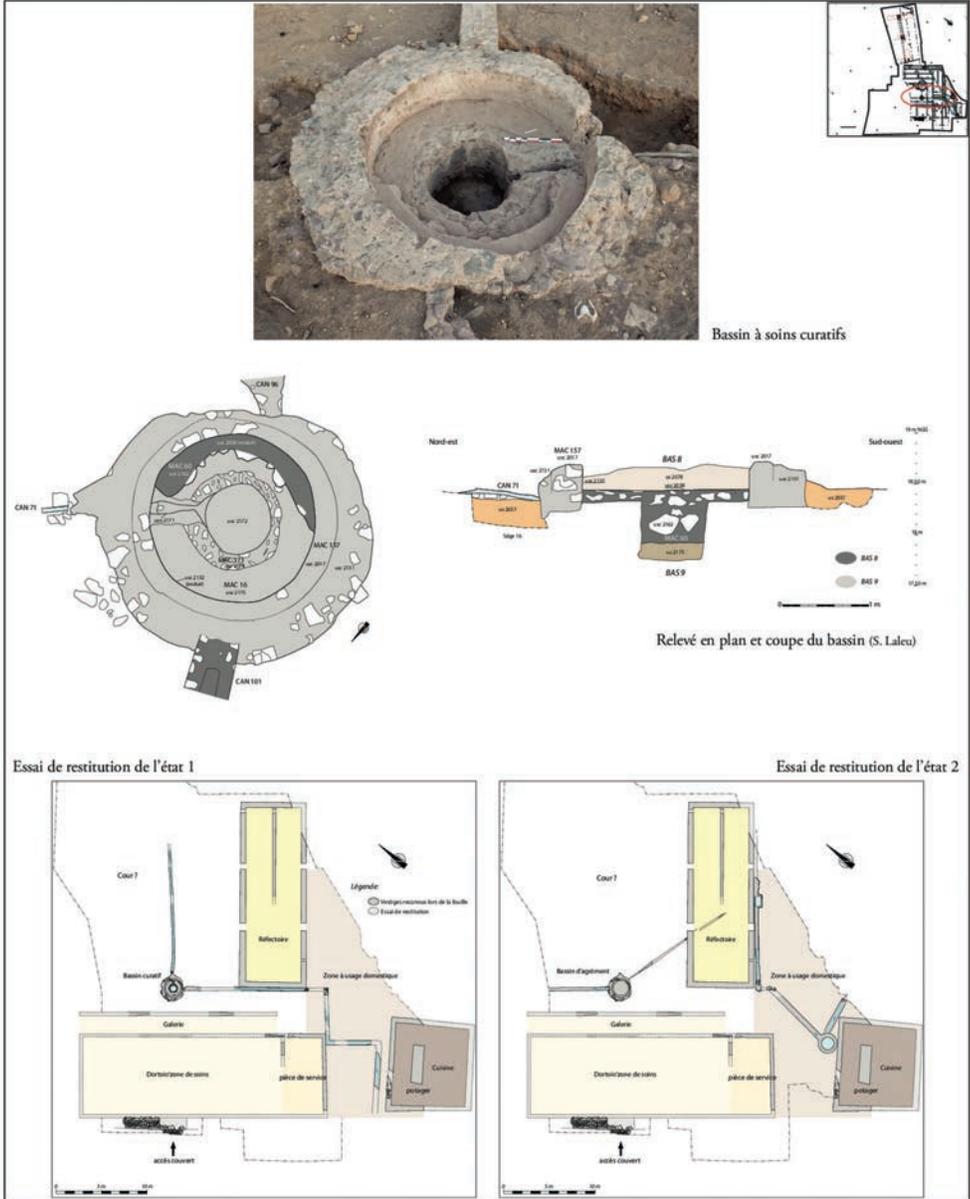


Figure 7

La conception tout à fait spécifique de cet aménagement nous permet d'écarter raisonnablement les suppositions en relation avec un rite religieux tel que le baptême. Elle entraînerait une pratique qui n'a pas lieu dans un presbytère. L'évocation d'une citerne trouve une portée limitée. D'une part, l'architecture du bassin paraît bien complexe et d'autre part la tradition antillaise a recouru à des cases à eau pourvues de grands récipients (daubanes) pour y stocker le liquide. Notre hypothèse se porte vers un équipement curatif. Ce dispositif permet d'accueillir une à deux personnes assises avec une immersion à hauteur de la cage thoracique. Il ne s'agit pas ici de bénéficier de la qualité des eaux de la rivière aux Herbes, mais plutôt de bains thérapeutiques à base de médication. Un second argument vient appuyer cette conjecture. L'étude de la céramique met en avant la présence au sein du corpus de 17 exemplaires de pots à pommade cylindrique. Cette concentration provenant essentiellement de la fosse 110, mais également d'autres contextes proches, souligne avec insistance la fonction curative du presbytère. En outre, ceci est confirmé par le mobilier en verre, dont l'analyse fait ressortir 33 flacons de médication et quatre ampoules médicales.

Un second bassin, de 1,40 m de diamètre, adjacent aux cuisines occasionne l'abandon du circuit d'évacuation du bassin curatif (fig. 7). Il présente une crapaudine servant à réguler le débit et un dispositif de décantation en amont suggérant une attribution domestique en relation avec la cuisine. L'emplacement anormal de son évacuation, décalée pour éviter l'angle de la cuisine, conforte l'hypothèse de la postériorité de cet aménagement non planifié initialement.

Le bassin à médication n'est pas pour autant condamné. Le fond est réaménagé pour en faire une simple structure d'agrément. On procède à une nouvelle alimentation sur la canalisation en plomb toujours en usage, occasionnant une réfection localisée du mur occidental du second bâtiment et une évacuation en direction du nord-ouest. Selon le mobilier en verre, ce changement interviendrait dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

La comparaison des vestiges avec le plan du presbytère (antérieur à 1850) étaye les interprétations issues du terrain (fig. 2 n° 8). On y observe une disposition similaire des bâtiments avec néanmoins une absence des bassins à l'exception d'une structure carrée, au nord-est, alimentée par un canal disposant d'une décharge vers la rivière. La fouille a permis d'identifier cet aménagement dont la maçonnerie a été récupérée en totalité. Il en subsiste une fosse ovale de 2,90 m de long par 2,40 m de large et profonde de 1,50 m (fig. 8). La stratigraphique fait état de trois comblements successifs riches en artefacts dont la composition permet d'identifier une fonction secondaire de dépotoir. Il a livré 200 NMI pour la céramique, 768 tessons en verre représentant 45 objets et 251 fragments métalliques. Néanmoins, les éléments récoltés ne sont qu'en position secondaire et renseignent avant tout sur une séquence de réemploi opportune de la fin du XVIII^e à la première moitié du XIX^e siècle. La concordance topographique conforte le scénario de la destruction d'un bassin, pourquoi pas un lavoir, comblé par des rejets domestiques.

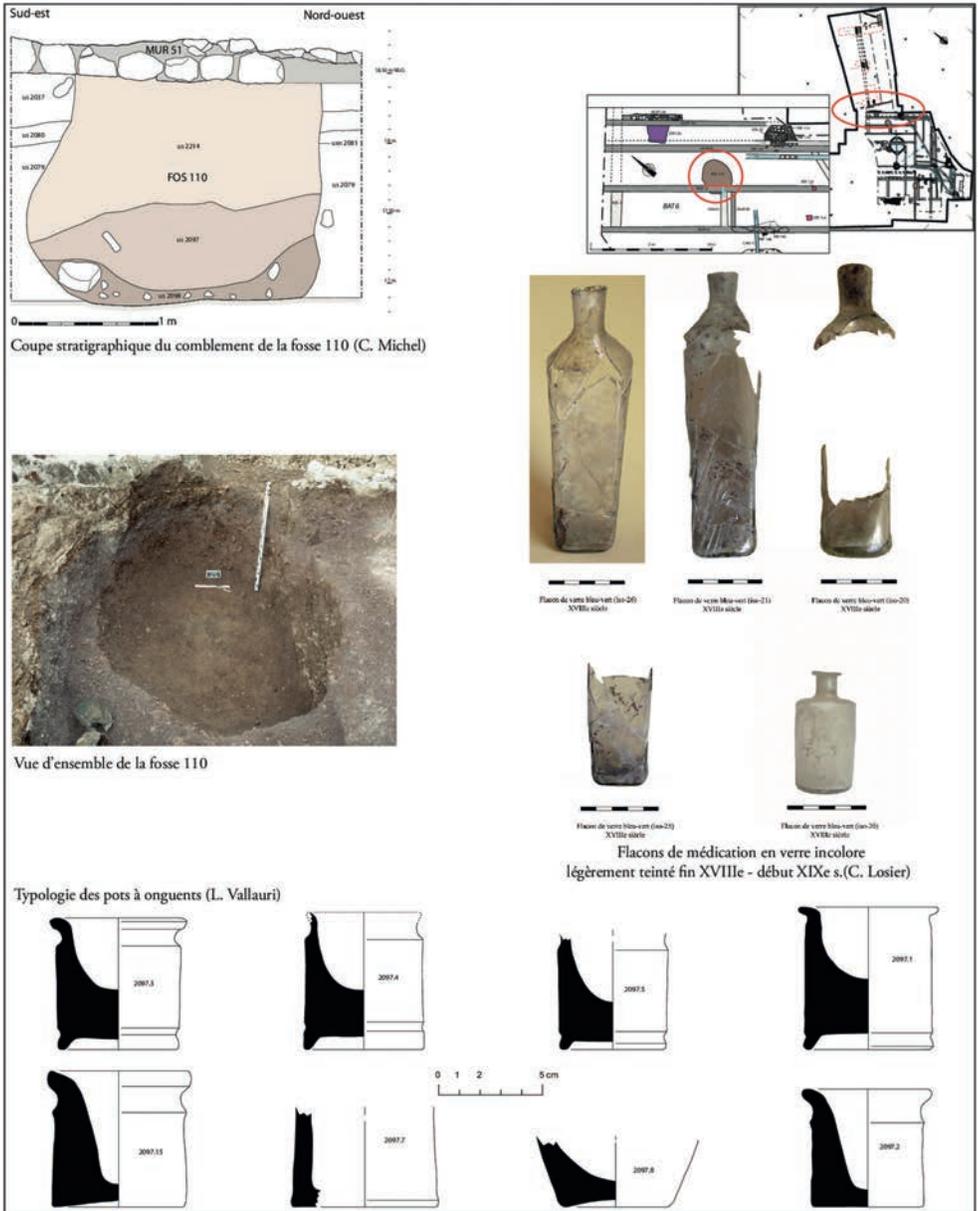


Figure 8

4.3 Le séminaire-collège (milieu XIX^e – XX^e siècles)

Cette phase est matérialisée par la création d'un grand ensemble bâti composé de trois bâtiments adoptant un plan en U. L'aile droite, constituée de deux édifices, intègre le second bâtiment du presbytère (fig. 9). À cette occasion, il subit des reprises en sous-œuvre des angles et l'obturation des accès latéraux. Il est prolongé par un nouveau bâtiment rectangulaire long de 21 m et de 6 m de large. Les maçonneries des murs gouttereaux sont montées en assises plus ou moins régulières de moellons ébauchés à face dressée à joints gras. Les largeurs enregistrées ne dépassant par les 0,50 m, il convient de restituer des murs bahuts supportant une ossature en bois. La présence de trous de poteau synchrones conforterait cette hypothèse. L'interruption ménagée entre les deux corps de bâtiment correspond vraisemblablement à un parti pris architectural et doit être envisagée comme un axe de circulation assurant la communication entre la cour à l'ouest et la zone dédiée aux offices domestiques à l'est dans laquelle on retrouve les anciennes cuisines du presbytère.

Le corps principal de l'édifice d'orientation nord-ouest – sud-est mesure près de 10 m de large pour au moins 21 m de long. Il est formé de quatre murs matérialisant trois travées équidistantes. Il fait face à une cour rectangulaire dont il subsiste quelques pavés, délimitée par un caniveau et une hypothétique galerie d'un peu plus de 3 m de long. L'arrière du bâtiment, fermé par un mur de clôture, conserve un lambeau de sol de circulation pavé associé à un caniveau au pied de la façade.

Le dispositif hydraulique équipant la cuisine est entièrement revu avec la création d'un bassin dans l'angle sud-ouest du bâtiment (fig. 9). Il est alimenté par un canal maçonné en connexion avec le caniveau de la cour. L'évacuation est assurée par un conduit en direction du nord-est.

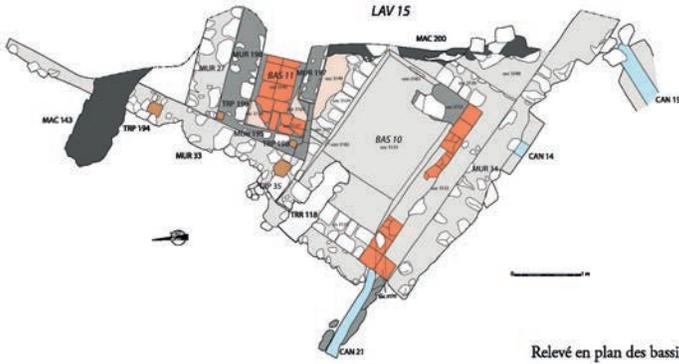
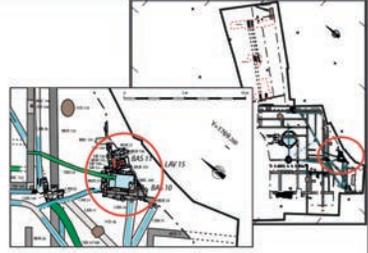
Cette zone à vocation domestique est complétée par un petit bâtiment partiellement reconnu en bordure d'emprise (fig. 10). Il est délimité par trois murs renfermant deux bassins. Le premier, mesurant 2 m de long par 1,40 m de large, a un fond décline avec une profondeur maximale de 0,50 m. Il est entouré de margelles de 0,50 m de large réalisées en pavés de roche volcanique avec des parements lissés à l'enduit. Le système d'évacuation se prolonge lui sous la berme. Le second bassin, postérieur, est conservé sur 0,90 m de profondeur pour 0,56 m de large et au moins un mètre de long. Le fond, légèrement décline en direction de la rivière, est réalisé en carreaux de terre cuite. La reconnaissance de plusieurs ancrages de poteaux dans les maçonneries laisse à penser que ces équipements étaient partiellement couverts sans que l'on puisse appréhender convenablement le schéma porteur. L'alimentation en eau connaît plusieurs états. Elle est tout d'abord assurée par la canalisation 14 qui cède la place au conduit 21 en branchement sur le caniveau de la cour. Par la suite, les canaux en eau libre sont remplacés par deux tuyaux en plomb depuis la canalisation 45. Au regard des différents éléments évoqués, on peut envisager l'hypothèse d'une petite annexe bâtie servant de lavoir.



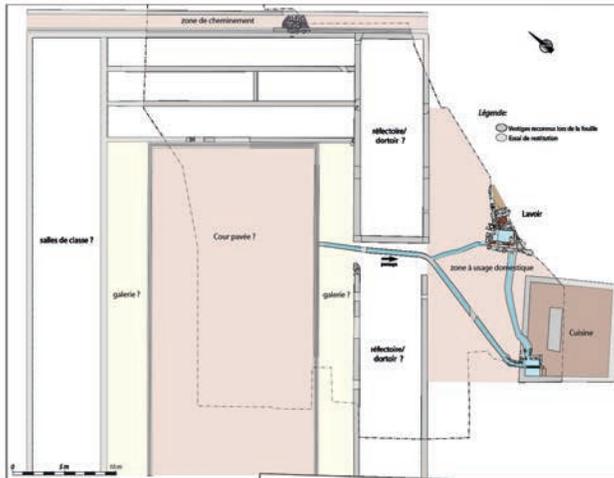
Figure 9



Les deux bassins composant le lavoir



Relevé en plan des bassins du lavoir (E. Sarrazin)



Essai de restitution

Figure 10

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le site présente une typologie de vestiges variée ainsi qu'une densité remarquable sur une emprise somme toute restreinte. Ce constat conforte le potentiel, la préservation et la sensibilité archéologique de ce secteur central de la ville. Cette intervention a mis au jour une occupation continue de la fin du XVII^e siècle à nos jours. L'étude des artefacts met en avant des assemblages cohérents suggérant de manière univoque le temps fort de l'occupation entre la seconde moitié/fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle. Les premières traces d'implantation des capucins à la fin du XVII^e siècle et dans la première moitié du XVIII^e siècle avec la reconstruction du couvent après 1730, se font très discrètes au sein du corpus mobilier. Les résultats archéologiques valident assez largement le fond iconographique et complètent les données en précisant la chronologie de l'occupation, les partis pris architecturaux et le mode de vie. La fouille fait état de cinq phases de la fin du XVII^e siècle au XX^e siècle au cours desquels se succèdent le couvent des Capucins puis un presbytère et enfin un séminaire. La fonction médicinale d'une partie du mobilier et la présence d'un bassin à soins témoignent de la fonction curative du lieu qui perdure entre le couvent du XVII^e pour lequel le père Labat mentionne une infirmerie et le presbytère à partir du XIX^e siècle⁵¹. À cela s'ajoute la reconnaissance des aménagements hydrauliques à l'origine de la formation du réseau d'alimentation du bourg.

L'implantation des ordres religieux à Basse-Terre est un des éléments fondamentaux de la morphologie de la ville. Leur présence émane avant tout d'une volonté politique, qui n'en rejoint pas moins les ambitions de l'Église, partie prenante de ces expéditions dans les Antilles. De fait, ce n'est pas sans intérêt si les gouverneurs successifs se sont appuyés sur ces communautés. Tant et si bien qu'elles constituent de véritables vecteurs d'urbanisation par l'attraction et l'ancrage de la population qu'elles opèrent. Les Capucins ont naturellement œuvré à ce processus par l'aménagement des terres qui leur ont été concédées en s'adaptant aux particularismes insulaires (climat, matériaux et savoir-faire locaux).

L'agencement des bâtiments, quelle que soit l'époque, présente un plan cohérent et restitue assez bien, pour le couvent, le plan classique de l'architecture coloniale avec une façade principale sur la rue – la dominante dans le meilleur des cas – et l'arrière de l'édifice doté d'une galerie ouvrant sur une cour. La cuisine et les fonctions domestiques respectent la tradition, légèrement à l'écart, afin d'en diminuer les nuisances. Cette disposition fait la part belle aux aménagements hydrauliques, dont les bassins et les lavoirs sont certainement les plus emblématiques. La diversité reconnue souligne l'importance de ces équipements pour les religieux. Ces éléments sont autant de signes d'une volonté de pérenniser leur implantation. L'architecture à l'œuvre, notamment pour le couvent, opère une transition vers une conception durable, emprunt d'un certain symbolisme européen, qui n'est autre que la traduction de l'avancée du processus de colonisation. En cela, et

51. Cité par PEROTIN-DUMON A., *op. cit.*, p. 729.

les autorités politiques ne s’y trompaient pas, les religieux ont accompagné la maîtrise du territoire, sorte de conquête par la pierre faisant suite à celle des armes. La fin du XVII^e siècle marque une stabilisation du processus colonial dont les fondements pionniers se traduiront par une architecture pérenne.

Les Capucins sont une communauté mineure réformée de l’ordre franciscain prêchant la pauvreté. Or, les vestiges découverts signalent un couvent au plan harmonieux dominant le bourg dont le toponyme est dédié au père fondateur de l’ordre. En outre, les archives sont explicites et évoquent une des plus belles bâtisses de la ville. Il y a donc un paradoxe entre le dénuement fondateur de cet ordre et le cadre richement pourvu pour ne pas dire ostentatoire dans lequel ces frères prêchent. Une contradiction qui s’amplifie lorsqu’elle est mise en parallèle avec les autres communautés. Les jésuites, les Carmes et la compagnie de Jésus sont très largement pourvus par le gouverneur Houël. À titre d’exemple, les Carmes disposeront pour leur service d’une église, d’un couvent, de magasins et d’esclaves, sans compter le statut d’église « officielle » du régime et des personnes influentes qui la fréquentent⁵². A contrario, les Capucins ne sont subventionnés que par la charité de leurs fidèles et pour autant, ils bénéficient d’une maison conventuelle bien plus remarquable. La construction de leur église est d’ailleurs financée par les habitants du quartier⁵³. Leur popularité est attestée, mais il paraît difficilement envisageable qu’elle subvienne entièrement à l’édification des différents bâtiments possédés par les Capucins. Il y a tout lieu de croire que les Capucins ont dû accommoder quelque peu leur principe de renoncement aux biens. Il n’est donc pas exclu qu’ils bénéficient d’autres ressources que la seule aumône de leurs fidèles. Le modèle économique de l’habitation n’a pas été uniquement l’apanage des particuliers, les ordres religieux l’ont également adopté pour en tirer des ressources. Reste que ce dernier point demanderait à faire l’objet d’une étude attentive des archives pour appréhender plus précisément le comportement économique et social de cette communauté. Car nous n’avons ici qu’une vision restreinte de l’ensemble des biens possédés. Le survol de la documentation relate la possession de cases à nègres, de plusieurs maisons en location, dont une servant d’établissement de bains, qui participent certainement au financement de la communauté.

Les vestiges et les archives permettent de retranscrire presque étape par étape la formation du réseau hydraulique alimentant le bourg au cours du XVIII^e siècle, période de plein essor de la ville. On aura pu appréhender l’action précurseur, dès 1742, des religieux par les aménagements réalisés (aqueducs et canaux) et notamment la prise d’eau sur la rivière aux Herbes. Ce n’est qu’à partir de la fin du XVIII^e siècle, lorsque l’adduction des religieux ne suffit plus à pourvoir le bourg que l’autorité entreprend un nouveau captage et planifie la desserte du bourg. Le terrain des Capucins devient alors un centre névralgique sur lequel passe l’aqueduc de la Petite Guinée, principale source d’approvisionnement

52. CAOM : f^o 221 f^o 261.

53. DESMOULINS M.-E., *Basse-Terre...*, *op. cit.*, p. 231.

du quartier initié par le gouverneur de Cluny. Le plan de 1787⁵⁴, représentant notamment le réseau hydraulique du bourg, montre que l'adduction des religieux joue encore un rôle prépondérant près de quarante ans plus tard (fig. 2 n° 7). Dans une moindre mesure, les Carmes adoptent un comportement similaire en acquérant une autonomie hydraulique avec la ravine de l'Espérance.

On soulignera que ces actions, à l'initiative des religieux, seront reprises par l'institution dirigeante. C'est un exemple représentatif de ce qu'attendait implicitement l'autorité en implantant des communautés religieuses. On espérait de ces dernières qu'elles créent une structuration de l'espace amenant une forme de dynamisme foncier. Les équipements hydrauliques sont un des facteurs d'attraction et de modernisation qui ont favorisé l'essor du bourg. Ils seront ensuite développés dans le reste du quartier, par la desserte de canaux et de fontaine. Toutefois, le financement des aménagements principaux (captage, aqueduc) ont été initiés par les communautés religieuses.

Les Capucins comme les Carmes ont joué un rôle essentiel dans la formation de la ville. La simple possession des terrains depuis le XVII^e siècle a considérablement marqué le tissu urbain naissant puis son développement. Dans le cas des Capucins, la lecture des plans d'archives jusqu'au cadastre actuel permet de restituer la pérennité de cet espace religieux qui n'a finalement connu que peu de changements depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle et dont la fonction reste inchangée depuis la fin du XVII^e siècle. Les Capucins et les Carmes ont fait office de pôle attracteur et stabilisateur pour la population. Il semble néanmoins pour les Carmes que cette emprise physique sur la ville ait pu constituer un frein à l'évolution du quartier du Carmel. Ces terres à la localisation privilégiée constituent au XVII^e siècle des emplacements stratégiques que va tenter de récupérer le pouvoir pour développer la ville⁵⁵. Dans le cas des Capucins, il ne semble pas que l'espace religieux soit associé à une contrainte. D'une part, la plaine de la rivière aux Herbes offre de l'espace avec des perspectives de concessions et d'autre part leur implantation a été raisonnée, pour ne pas dire planifiée par le gouverneur Houël dans une perspective de développement de cette future partie de la ville. L'église des Capucins opère ainsi une transition avec le bourg adjacent du Carmel.

À défaut d'avoir étudié dans son ensemble cette thématique des religieux dans la ville, cette fouille préventive aura permis de faire un peu la lumière sur la part prise par les Capucins dans la formation du bourg et de restituer une partie de leur place dans le processus colonial. Pour appréhender toute l'étendue de cet axe de recherche, il conviendrait de convoquer les autres ordres religieux, dont nous n'avons qu'esquissé l'interaction, afin de cerner dans quelle mesure ils ont pesé sur la morphologie urbaine. La comparaison entre les uns et les autres ainsi qu'à l'échelle des villes antillaise ferait apparaître sans nul doute des parallélismes et des spécificités qui font toute la richesse de l'histoire d'une ville.

54. CAOM: F³ 288 (62).

55. BELENUS R., *op. cit.*, p. 183.

BIBLIOGRAPHIE

- BELENUS R., *Contribution à l'histoire de l'urbanisation dans les colonies : l'exemple de Basse-Terre en Guadeloupe*, thèse de 3^e cycle, université de Bordeaux III, 626 p., 1983.
- BONNISSANT D., ROMON T., *Fouilles de la Cathédrale de Basse-Terre*, Rapport de fouilles, Archives scientifiques du SRA Guadeloupe et de l'Inrap GSO, 2004.
- BRETON R., *Relations de l'île de la Guadeloupe*, Basse-Terre, Société d'histoire de la Guadeloupe, 1978.
- DESMOULINS M.-E., *La Côte-sous-le-vent*, Pointe-à-Pitre, Jasor, 2002.
- DESMOULINS M.-E., *Basse-Terre, Patrimoine d'une ville antillaise*, Pointe-à-Pitre, Jasor, 2006.
- DU TERTRE J.-B., *Histoire générale des Antilles habitées par les français*, Paris, Édition et diffusion de la culture antillaise, 1978.
- FABRE C., *De clochers en clochers, Cathédrale*, Basse-Terre, 1977.
- GABRIEL I., *Relevés des sondages rue du Docteur Cabre*, Rapport de fouilles archéologiques, Archives scientifiques du SRA Guadeloupe, 2001.
- GRUNBERG B., ROUX B., GRUNBERG J., *Pacifique de Provins et Maurile de Saint-Michel. Missionnaires capucins et carmes aux Antilles*, Paris, L'Harmattan, coll. « Corpus antillais », 2013.
- LABAT J.-B., *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, Fort-de-France, Éd. Des Horizons caraïbes, 1972.
- LONGIN F.-I., *Voyage à la Guadeloupe : œuvre posthume*, Le Mans, Monnoyer, 1848. Réédité par la SHG
- MESTRE M., *Ancienne école Jeanne d'Arc « 1, place Saint-François »*, Rapport de diagnostic archéologique, Archives scientifiques du SRA Guadeloupe et de l'Inrap GSO, 2009.
- PATERNE M., *Chronologie des éruptions récentes du massif de la soufrière (Guadeloupe Petites-Antilles). Essai de comparaison des périodes d'activité volcanique de quelques grandes régions volcaniques*. Thèse de doctorat en géologie et applications au domaine marin. Dactylographiée, Bordeaux I, 1980.
- RAYNAL de SAINT-MICHEL A., *Carte géologique du département de la Guadeloupe*, Basse-Terre, Service de la carte géologique de la France, 1965.
- ROMON T., *Le cimetière des Capucins, Place du Christ, Cathédrale de Basse-Terre*, Rapport d'évaluation archéologique, Archives scientifiques du SRA Guadeloupe et de l'Afan, 2000.
- ROUSSEAU X., « Les premiers établissements européens de la Guadeloupe – Opération de synthèse de prospection archéologique pluri-annuelle 1994/1997 », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, 2004, n° 137, p. 3-95.
- SELLIER-SEGARD N., *Place Saint-François, Basse-Terre*, Rapport de fouilles archéologiques, Archives scientifiques du SRA Guadeloupe et de l'Afan, 2001.
- Service régional de l'archéologie, *Bilan scientifique*, DRAC de la Guadeloupe, 2005.
- Service régional de l'archéologie, *Bilan scientifique*, DRAC de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, 2006, 2007, 2008.

Service régional de l'archéologie, *Bilan scientifique*, DRAC de la Guadeloupe, 2010.

SLESIN S., *Caribbean style*, Londres, Thames & Hudson, 1985.

PÉROTIN-DUMON A., *La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Karthala, 2001.